



Syndicat des Personnels Administratifs des Services Extérieurs de l'Education Nationale
17/19 quai de la monnaie 33080 Bordeaux Cedex

Nous retrouver sur : <https://sites.google.com/view/spaseenfo33/>

Nous contacter : spaseenfo33@gmail.com

BULLETIN D'ADHÉSION 2023

Nom et Prénom* : _____

Adresse personnelle : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tel fixe : _____ Tel portable : _____ Tel professionnel : _____

Date de naissance : _____

Affectation : _____

Corps et Grade : _____ Echelon : _____

Adresse mail où vous souhaitez recevoir les messages du syndicat : _____

Date d'adhésion : _____

Signature : _____

Crédit d'impôt :

La cotisation syndicale donne droit à un crédit d'impôts.
Ainsi, vous récupérez 66% de votre cotisation que vous soyez imposable ou non (sauf si vous déclarez aux frais réels).
Pour une cotisation d'un montant de 150€ vous bénéficiez d'un crédit d'impôts de 99€.
La cotisation annuelle revient donc à 51€.

Une cotisation représente une heure de travail mensuel, hors primes.

Mon adhésion me protège !

En adhérant au SPASEEN-FO, j'adhère à la confédération Force Ouvrière et à la Fédération de l'Enseignement et de la Culture, la FNEC FP-FO. J'adhère aussi à la FGF-FO, 1^{ère} organisation syndicale dans la Fonction publique de l'Etat.
C'est bénéficier de l'AFOC, association Force Ouvrière des Consommateurs.

Une adhésion c'est une carte et des timbres.

Calculer votre timbre mensuel :

Indice	÷	Coefficient 2023	×	Quotité de travail 100%, 80%, etc	=	Prix d'un timbre mensuel
		31		%		

Les collègues à temps partiel adhèrent au prorata de leur quotité de temps de travail.

Exemple de calcul pour un ADJAENES C1 6eme échelon, indice 379 à 80% : $379/31 \times 0,8 = 9,78 \text{ €}$.

Calculer votre cotisation :

Prix d'un timbre X nombre de mois	+	Carte 2023	=	Votre cotisation
×		10 €		

La cotisation annuelle du collègue ADJAENES est donc de : $9,78 \text{ €} \times 12 \text{ mois} + \text{la carte } 10 \text{ €} = 127,37 \text{ €}$.

Les Retraités : une cotisation unique de 100 €.

Les contractuels en CDI : 135€ / Les contractuels en CDD : 120€ / Les contractuels en contrats aidés : 60€

Comment valider votre adhésion ?

Nous retourner le bulletin par courrier accompagné de votre règlement, possibilité de payer en plusieurs fois en nous précisant au dos de chaque chèque la date d'encaissement.

* « Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat SPASEEN FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : spaseen@fo-fnecfp.fr »